

2016/
20



Plan local de développement durable

Ensemble pour une métropole durable

Table des matières

Mot de la mairesse	5
Définition du développement durable	7
Mise en contexte	8
Démarche montréalaise en développement durable	8
Montréal durable 2016-2020 : En bref.....	9
Portrait de l'arrondissement	10
L'historique de la démarche	10
Les défis et enjeux propres au territoire	10
Le bilan des réalisations	11
Plan d'action 2016-2020.....	12
1 Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles.....	12
2 Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources	13
3 Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé	15
4 Faire la transition vers une économie verte et responsable	17
Annexe	19

Mot de la mairesse



Lachine est un milieu de vie exceptionnel qui vit depuis quelques années un dynamisme sans pareil grâce à un récent élan de vitalité. Apprécié des nombreux cyclistes et porte d'entrée du canal de Lachine, l'arrondissement offre un accès privilégié au magnifique lac Saint-Louis et à ses rives, en plus de receler des trésors d'architecture et des paysages magnifiques. La qualité et la diversité de sa programmation culturelle, sa richesse patrimoniale, la beauté de ses parcs, la propreté de ses rues et son dynamisme font de Lachine une destination de choix pour y vivre.

Le présent Plan local de développement durable est le deuxième présenté par l'arrondissement de Lachine. Les différentes mesures proposées entendent concrétiser et promouvoir les actions durables de l'administration locale vers une métropole faible en carbone, équitable et exemplaire. Ce n'est qu'en travaillant ensemble, avec nos résidents et partenaires, que nous pourrions préserver le magnifique patrimoine naturel qui nous entoure et faire en sorte que les futures générations puissent jouir d'une qualité de vie atteignant les plus hauts standards.

Comme vous le constaterez à la lecture de ce document, la Ville de Montréal propose une définition des plus inclusives du développement durable. Vous y retrouverez des mesures visant la santé des citoyens, la médiation culturelle, l'accessibilité universelle aux installations et aux événements et la préservation du patrimoine bâti, pour n'en nommer que quelques-unes. Ces mesures viennent compléter les objectifs environnementaux plus typiques et connus, tels ceux visant la réduction de notre empreinte écologique. Mais en fin de compte, au cœur de ce processus vital autant que global, se situe le citoyen, avec ses besoins et ses particularités. Désormais, ce dernier doit, au-delà de bénéficier de services municipaux, devenir également un partenaire actif des changements sociaux en cours.

Conscient que l'atteinte de ces objectifs exige des changements importants de comportement et de mentalité, l'arrondissement de Lachine entend poursuivre plus que jamais son engagement auprès des mouvements communautaires, partenaires privilégiés de cette démarche collective, et réitère sa confiance en la capacité de changement des citoyens.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Maja Vodanovic'.

Maja Vodanovic
Mairesse de l'arrondissement

Définition du développement durable

Le développement durable est un concept reconnu à l'échelle internationale. L'arrondissement de Lachine se joint à la Ville de Montréal et souscrit à la définition issue du rapport de la Commission Brundtland. Le développement durable y est défini comme suit :

«...un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, auxquels il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose quant à la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »

Le développement durable suppose un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable, qui repose sur une nouvelle forme de gouvernance favorisant la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société au processus de décision.

Mise en contexte

Démarche montréalaise en développement durable

Ensemble pour une métropole durable

En juin 2016, le conseil d'agglomération de Montréal adoptait le plan Montréal durable 2016-2020 suite à un vaste exercice de concertation mené auprès de plus de 230 partenaires, dont plusieurs organisations montréalaises, villes liées, arrondissements et services centraux. Ces partenaires ont identifié trois défis et quatre priorités d'intervention qui demandent d'agir en synergie, tant sur le plan régional que local.

Les trois défis de Montréal en matière de développement durable pour l'exercice de planification 2016-2020 ont été identifiés comme suit :

- 30 MONTRÉAL SOBRE EN CARBONE**
Réduire de 80 % les GES d'ici 2050
Réduire et s'adapter
- 31 MONTRÉAL ÉQUITABLE**
Améliorer l'accès aux services et aux infrastructures
Inclure et lutter contre les inégalités
- 32 MONTRÉAL EXEMPLAIRE**
Adopter des pratiques exemplaires de développement durable
Tracer la voie et mobiliser

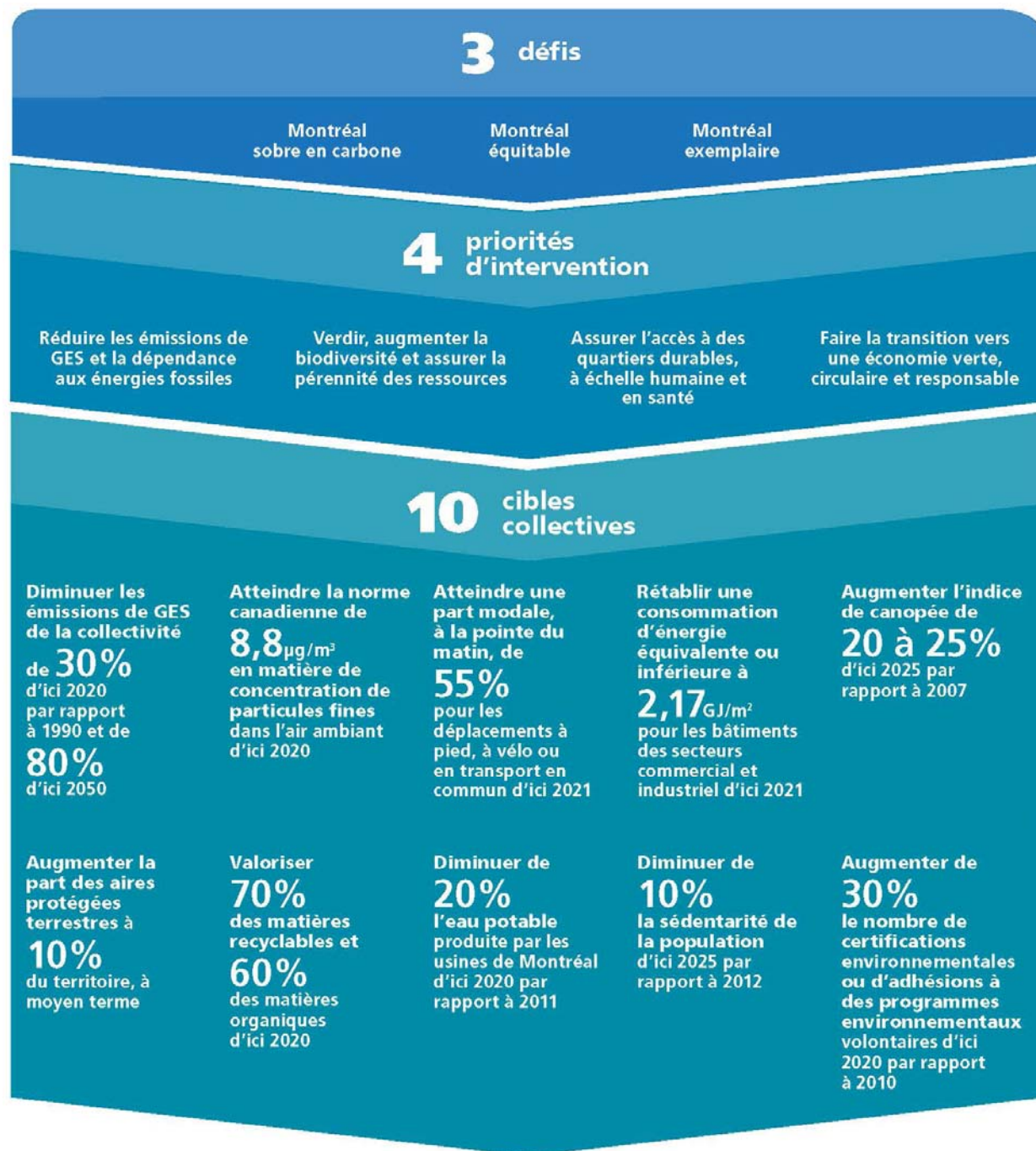
Pour relever ces défis, Montréal durable 2016-2020 a établi quatre priorités déclinées en 20 actions. Pour obtenir un impact maximal sur l'ensemble du territoire, ces priorités et actions doivent être intégrées à l'ensemble des démarches montréalaises, soit :

- le plan d'action de l'administration municipale;
- les plans locaux de développement durable des arrondissements et villes liées;
- le plan d'action des organisations partenaires.

Finalement, le plan Montréal durable 2016-2020 rappelle les grandes cibles collectives identifiées au cours de différents exercices de planification et qui font état des engagements pris au niveau international.

Montréal durable 2016-2020 : En bref

La figure suivante du plan de Montréal résume les trois défis, quatre priorités d'intervention et dix cibles collectives adoptés par la métropole.



Portrait de l'arrondissement

Lachine, troisième paroisse fondée de l'île de Montréal, a célébré en 2017 son 350^e anniversaire. Une histoire fertile en rebondissements, dont témoignent plusieurs sites et bâtiments patrimoniaux que l'on retrouve aujourd'hui au cœur de magnifiques espaces verts dont les résidents ne sont pas peu fiers.

L'arrondissement de Lachine occupe aujourd'hui un territoire de 17,7 kilomètres carrés situé le long des berges avec une population dépassant les 40 000 habitants.

L'historique de la démarche



Le premier plan local de développement durable de l'arrondissement de Lachine fut adopté en 2011.

Le développement durable concerne toutes les directions et divisions de l'administration locale et exige d'elles une collaboration constante, malgré les différences existantes quant à leurs activités, méthodes et objectifs.

Ce plan, tout comme son précédent, est le résultat de la concertation entre ces différentes unités administratives afin de choisir et prioriser les mesures les plus pertinentes pour l'arrondissement, toujours en tenant compte des besoins et des préoccupations des résidents.

Au cœur de cette démarche se trouvent les citoyens, les organismes, les institutions, les commerces et les industries (ICI). Leurs activités et les services qu'ils rendent au quotidien contribuent à la qualité de vie des résidents et à la conservation du milieu naturel qui nous entoure.

Les défis et enjeux propres au territoire

L'arrondissement de Lachine présente une diversité sociodémographique et multiculturelle caractéristique de la métropole, soit la séparation typique entre l'est et l'ouest de l'île et les spécificités qu'on y retrouve : des maisons unifamiliales dans l'ouest, des secteurs plus denses dans l'est, notamment plusieurs secteurs en cours de revitalisation, lesquels font l'objet de nombreuses démarches et de plusieurs programmes visant l'amélioration de la qualité de vie de leurs résidents. Ce qui explique le nombre élevé de mesures proposées dans ce nouveau plan, favorisant l'équité en matière d'accès aux diverses activités, aux événements et aux services offerts par l'arrondissement.

Les nombreux espaces verts, incluant les berges, ne font qu'accentuer davantage l'importance qu'il faut accorder à leur conservation et leur protection, ainsi qu'aux aménagements susceptibles de les rendre plus accessibles, sécuritaires et attrayants. Par la promotion de ces espaces verts et l'amélioration de leurs aménagements, l'arrondissement s'engage à orienter son développement vers la mobilité active et la santé de ses résidents, vers le sentiment d'appartenance et le bris de l'isolement.

Le bilan des réalisations

En 2015, l'arrondissement de Lachine a effectué le bilan des réalisations qui ont découlé du plan d'action de développement durable 2011-2015. Vous le trouverez en annexe, mais en voici quelques faits saillants.

L'arrondissement s'est doté d'un règlement sur l'arrosage pour diminuer l'usage de l'eau potable.

Accréditation LEED a été reçu pour la rénovation de la bibliothèque Saul-Bellow.

Dans le cadre du Plan canopée de la Ville de Montréal (2012-2021), l'arrondissement de Lachine plante environ 300 arbres par année sur le domaine public, en plus de soutenir les initiatives locales de plantation d'arbres sur les terrains privés. De plus, l'arrondissement remplace chaque arbre abattu par un nouvel arbre, ce qui est devenu tout un défi depuis l'arrivée de l'agrile du frêne.

L'Arrondissement a confié, en 2011, la gestion du Programme Éco-quartier à un organisme local oeuvrant en environnement afin de sensibiliser les citoyens à la réduction des matières résiduelles destinées à l'enfouissement, à la protection de l'environnement, à la propreté des quartiers et à l'agriculture urbaine.

Bilans du présent plan

Le Bureau du développement durable de la Ville de Montréal publiera un premier bilan du plan Montréal durable 2016-2020 en 2018 et un bilan final en 2020. Ces bilans porteront sur l'état d'avancement des cibles collectives et des indicateurs du plan d'action de l'administration municipale.

En ce qui a trait au plan local de l'arrondissement de Lachine, le bilan fera état des initiatives, bonnes pratiques et projets innovants qui auront été mis en œuvre en cours d'exercice. Dans l'éventualité où certaines des mesures de mise en œuvre proposées par le Bureau du développement durable (point 2.7) soient retenues par un grand nombre d'administrations locales, les bilans feront alors état des impacts obtenus collectivement sur le territoire en regard de ces mesures.

Plan d'action 2016-2020

Arrondissement de Lachine

Les mesures du plan d'action comprennent quatre types d'intervention prioritaires :

1. Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles
2. Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources
3. Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé
4. Faire la transition vers une économie verte et responsable

De ces interventions découlent 16 actions, chacune incluant une ou plusieurs mesures concrètes.

1 Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles

Action 1 Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun

Mesures de mise en œuvre	2015 année de référence	2020 cibles
Adopter un Plan local de déplacements d'ici 2020	-	-
Sécuriser les déplacements actifs des citoyens sur les trajets domicile-école-travail (corridors scolaires, intersections sécurisées, rétrécissement des intersections, etc.)	-	-
Éliminer les places de stationnement aux intersections, afin de respecter les prescriptions du Code de sécurité routière (Politique de stationnement)	-	30 coins de rue corrigés
Installer de nouveaux supports à vélo dans les lieux publics et aux abords des bâtiments municipaux	-	20 nouveaux supports

Action 2 Électrifier et optimiser les transports montréalais

Mesures de mise en œuvre	2015 année de référence	2020 cibles
Participer aux efforts d'électrification de la flotte de véhicules municipaux	0 véhicules électriques	4 véhicules électriques
Aménager des espaces de stationnement pour véhicules électriques, équipés de bornes de recharge	4 espaces équipés d'une borne de recharge	10 espaces équipés d'une borne de recharge

Action 3 Augmenter le nombre de bâtiments durables à Montréal

Mesures de mise en œuvre	2015 année de référence	2020 cibles
Adhérer à la « Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal »	-	-
Réduire la consommation énergétique des édifices municipaux	-	-

2 Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources

Action 4 Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité

Mesures de mise en œuvre	2015 année de référence	2020 cibles
Adhérer à la Politique de l'arbre visant la préservation et le développement du patrimoine arboricole	-	-
Identifier les emplacements propices et procéder à la plantation d'arbres sur le domaine public (Plan d'action canopée 2012-2021)	580 (2012-2015)	1500 nouveaux arbres
Inciter les grands propriétaires terriens (ICI) et les citoyens à planter des arbres sur leur propriété (Plan d'action canopée 2012-2021)	-	1500 nouveaux arbres
Planter des aménagements favorables à la biodiversité sur le domaine public (présence des 3 strates végétales, plantes indigènes attirant les oiseaux et les pollinisateurs, etc.)	-	-

Action 5 Accroître le verdissement du cadre bâti

Mesures de mise en œuvre	2015 année de référence	2020 cibles
Adopter des dispositions réglementaires concernant les toits blancs et/ou verts	-	-
Modifier la réglementation d'urbanisme afin d'exiger un taux minimal de verdissement lors d'une construction ou rénovation d'un bâtiment	-	-
Adopter un règlement pour favoriser l'aménagement de stationnements durables ou appliquer la Norme BNQ 3019-190/2013 (Lutte aux îlots de chaleur urbains – Aménagement des aires de stationnement – Guide à l'intention des concepteurs)	-	-

Action 6 Réduire et valoriser les matières résiduelles

Mesures de mise en œuvre	2015 année de référence	2020 cibles
Implanter les équipements pour assurer la collecte à 2 voies sur le domaine public	40 îlots	80 îlots
Implanter les équipements pour assurer la collecte à 2 ou 3 voies dans les édifices municipaux	25 %	50 %
Sensibiliser les citoyens à la réduction à la source, au réemploi, au recyclage et à la valorisation des matières résiduelles (RDD, TIC, encombrants, etc.), afin d'augmenter la participation aux collectes et autres services	Récupération : 55 % recyclage 45 % RDD 63 % CRD/encombrants	Récupération : 70 % recyclage 80 % RDD 80 % CRD/encombrants
Sensibiliser les citoyens à l'importance de participer à la collecte des matières organiques	17 % de récupération	60 % de récupération

Action 7 Optimiser la gestion de l'eau

Mesures de mise en œuvre	2015 année de référence	2020 cibles
Encourager les résidents à réorienter les gouttières vers une surface perméable, afin de réduire le volume des eaux de ruissellement acheminé à l'égout	-	-
Promouvoir la réglementation sur l'usage de l'eau potable (ex. règlement RCG 13-023)	-	-
Favoriser les pratiques de gestion optimale (PGO) des eaux pluviales (jardin de pluie, baril de pluie, puits absorbant, pavage perméable, noue, fossé, bassin de rétention, etc.) dans la planification territoriale	-	-
Promouvoir la réglementation sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout (ex. règlement 11-010)	-	-

Action 8 Décontaminer les sols

Mesures de mise en œuvre	2015 année de référence	2020 cibles
Identifier et procéder à la décontamination graduelle des terrains sous la responsabilité des administrations locales	-	5 000 m ² décontaminés

3 Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé

Action 9 Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion

Mesures de mise en œuvre	2015 année de référence	2020 cibles
Adhérer aux principes du Plan d'action municipal pour les aînés et les mettre en œuvre localement	-	-
Adhérer à la Politique de l'enfant et à son plan d'action	-	-
Former les employés aux relations interculturelles, en gestion de la diversité et en accommodement raisonnable	-	100
Offrir des stages et des emplois saisonniers aux jeunes (17 à 25 ans), afin de favoriser leur intégration socioprofessionnelle	70 par année	Maintenir ce nombre
Attribuer des locaux vacants aux OBNL et entreprises d'économie sociale qui contribuent à la qualité de vie de la collectivité	À pleine capacité	Optimiser l'utilisation

Action 10 Préserver le patrimoine et promouvoir la culture

Mesures de mise en œuvre	2015 année de référence	2020 cibles
Augmenter la participation et le nombre d'activités de médiation culturelle	-	-
Bonifier l'offre culturelle de proximité (bibliothèques, réseau Accès culture, art public)	-	-
Assurer la protection et la mise en valeur de bâtiments, d'ensembles et de secteurs d'intérêt patrimonial, en incluant le patrimoine moderne et le patrimoine industriel	-	-
Identifier et assurer la protection et la mise en valeur des paysages d'intérêt	-	-
Protéger et mettre en valeur le parcours riverain, les percées visuelles sur les plans d'eau, ainsi que les entrées de ville	-	-

Action 11 Améliorer l'accès aux services et aux équipements municipaux ainsi qu'aux infrastructures

Mesures de mise en œuvre	2015 année de référence	2020 cibles
Souscrire aux principes de l'accessibilité universelle lors de la construction ou de la rénovation des bâtiments municipaux	-	-
Appliquer les principes de l'accessibilité universelle lors des événements et activités organisés par l'administration locale	-	-
Intégrer les principes de l'accessibilité universelle dans la conception des projets d'aménagement du domaine public et d'architecture	-	-
S'assurer de l'accessibilité optimale des équipements culturels et de loisirs	-	-

Action 12 Intégrer l'agriculture urbaine et les saines habitudes de vie à l'ADN des quartiers

Mesures de mise en œuvre	2015 année de référence	2020 cibles
Soutenir les nouveaux marchés saisonniers et autoriser les écoles ou autres organisations à accueillir des marchés en période estivale	-	-
Faire l'inventaire et maintenir les actifs alimentaires locaux (jardins communautaires et collectifs, cuisines collectives, marchés publics ou saisonniers, fermes urbaines, etc.)	-	-
Améliorer l'offre de service en sports et loisirs (piscine, centres sportifs, parcs et terrains de jeux, etc.), afin de rejoindre la population issue de l'immigration	-	-

Action 13 Poursuivre le développement de quartiers viables

Mesures de mise en œuvre	2015 année de référence	2020 cibles
Maintenir, consolider et diversifier les commerces et services de proximité qui répondent aux besoins de la population dans les quartiers	-	-
Assurer une offre résidentielle diversifiée permettant de répondre aux besoins de l'ensemble de la population (familles, aînés, etc.)	-	-
Adopter une politique de ruelles vertes	-	-

Action 14 Protéger la qualité des cours d'eau et y favoriser les activités récréatives		
Mesures de mise en œuvre	2015 année de référence	2020 cibles
Mettre en valeur les équipements et infrastructures en rive et favoriser les initiatives destinées à en augmenter le nombre et la qualité (Métropole au fil de l'eau)	-	-

4 Faire la transition vers une économie verte et responsable

Action 15 S'approvisionner de façon responsable		
Mesures de mise en œuvre	2015 année de référence	2020 cibles
Adopter une politique d'achat local	-	-

Action 16 Organiser des événements écoresponsables		
Mesures de mise en œuvre	2015 année de référence	2020 cibles
Mettre en place des mesures écoresponsables lors de la tenue d'événements municipaux	-	-
Installer des fontaines d'eau potable dans les lieux publics très fréquentés	-	3 nouvelles fontaines

Annexe

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2010-2015 ARRONDISSEMENT DE LACHINE

BILAN DES RÉALISATIONS



Voici la liste des principales actions entreprises par l'Arrondissement, chacune d'elles étant liée à l'une ou l'autre des cinq grandes orientations suivantes :

1. Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).
2. Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels.
3. Pratiquer une gestion responsable des ressources.
4. Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les industries, commerces et institutions.
5. Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts.

1. Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).

- L'Arrondissement poursuit l'utilisation des techniques de remplacement d'égout et d'aqueduc sans excavation, ce qui limite l'utilisation de machinerie lourde et réduit d'autant les gaz à effet de serre. De plus, l'interdiction de marche au ralenti des véhicules a été resserrée et le remplacement des véhicules les plus polluants par l'acquisition de véhicules écoénergétiques est toujours en cours.
- L'Arrondissement poursuit l'acquisition de terrains sur le boul. Saint-Joseph afin de sécuriser la piste cyclable au bord de l'eau et favoriser le transport actif. Il travaille en partenariat avec la STM afin d'améliorer l'offre de transport en commun – notamment en soutenant l'implantation d'une voie réservée aux autobus sur l'autoroute 20, de la 25^e à la 1^{re} Avenue – et avec l'AMT afin d'ajouter une gare à la ligne de train de banlieue Nelson-Candiac.
- L'Arrondissement vise la réduction des GES et l'économie d'énergie des bâtiments municipaux existants et des nouveaux bâtiments. Il a notamment obtenu l'accréditation LEED pour l'agrandissement de la bibliothèque Sauvé-Bellows et pour la rénovation de l'aréna Pierre « Pete » Morin où, entre autres, les systèmes de réfrigération au HCFC ont été éliminés.

2. Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels

- L'Arrondissement encourage et soutient les promoteurs dans le transfert de bâtiments industriels vers le développement résidentiel dans les secteurs Lachine Est et Remembrance.
- L'Arrondissement a soutenu le projet Verso {250 unités d'habitation abordable}.
- L'Arrondissement poursuit la mise en oeuvre du Plan d'action sur l'accessibilité universelle et l'entente Ville/Arrondissement sur la salubrité des logements.
- L'Arrondissement exige la décontamination de tout terrain avant une nouvelle construction résidentielle et l'élimination des matériaux contaminés par des entreprises spécialisées.
- L'Arrondissement contribue au verdissement et à la réduction des Tlots de chaleur:
 - en ajoutant des bandes de gazon et des arbres sur la 1^{re} Avenue, de l'autoroute 20 à la rue Provost;
 - en mettant en œuvre le projet « ilot de fraîcheur de Lachine » dans le cadre du Plan d'action sur les changements climatiques piloté par le GRAME {plantation, aménagement de toitures, de murs, de ruelles et de stationnements verts};
 - en créant des espaces verts lors de nouveaux projets immobiliers.

3. Pratiquer une gestion responsable des ressources.

- L'Arrondissement a amélioré la qualité d'usage de l'eau potable :
 - en se dotant d'un règlement sur l'arrosage;
 - en maintenant l'inventaire des compteurs d'eau dans les industries;
 - en incluant les spécifications des appareils efficaces dans les devis et appels d'offres;
 - en incitant les promoteurs immobiliers {résidentiel, commercial et institutionnel} à mettre en place des systèmes et des appareils économisant l'eau potable;
 - en augmentant l'usage du paillis dans les aménagements paysagers afin de diminuer les besoins en arrosage;
 - en dépistant de façon préventive les fuites d'eau et en apportant les réparations nécessaires le plus rapidement possible.
- L'Arrondissement a amélioré la qualité des eaux de ruissellement qui se déversent dans les cours d'eau :
 - en sensibilisant les citoyens à la gestion écologique des eaux de pluie {ex. : utilisation de barils de récupération d'eau de pluie};

- en faisant respecter l'interdiction de raccordement des gouttières aux égouts pluviaux;
- en maintenant l'obligation réglementaire qui prévoit que tous les nouveaux bâtiments avec une surface imperméable de plus de 1000 m² doivent inclure une infrastructure de captation et de rétention des eaux de pluie;
- en intégrant des infrastructures vertes de captage, de rétention et d'infiltration (dont les milieux humides) dans ses propres projets d'aménagement autour des bâtiments publics.
- L'Arrondissement a limité à la source les facteurs de contamination de l'eau :
 - en utilisant des calibreurs sur les équipements qui épandent les fondants afin d'en limiter l'usage tout en sécurisant les chaussées;
 - en maintenant l'interdiction des pesticides.
- L'Arrondissement a implanté des mesures de réductions à la source des matières recyclables et organiques, des RDD et des encombrants :
 - en distribuant de nouveaux bacs de 67 litres en 2015;
 - en installant des bacs de recyclage lors de tous les événements publics;
 - en encourageant la population à profiter des nombreux services qu'offre l'écocentre LaSalle;
 - en faisant la promotion des collectes de résidus verts pour tenter d'éliminer la présence de résidus de jardinage ou de pelouse dans les ordures destinées à l'enfouissement;
 - en privilégiant la gestion électronique des documents et limiter l'utilisation du papier (au sein de l'administration et avec les fournisseurs);
 - en promouvant l'herbicyclage et le déchiquetage automnal des feuilles pour nourrir les sols et éviter l'enfouissement de matières organiques;
 - en diminuant l'utilisation de vêtements de travail jetables (gants, tabliers, etc.);
 - en achetant des produits d'entretien écologiques;
 - en privilégiant dans ses achats les modèles électriques, lorsque disponibles (par exemple, les resurfaçuses);
 - en favorisant l'installation de mobilier urbain composé de matériaux recyclés.
- L'Arrondissement a implanté des mesures de récupération et de valorisation :
 - en se dotant d'un règlement en ce qui a trait à la récupération des matières recyclables dans les nouveaux projets domiciliaires;

- en procédant à l'installation de poubelles souterraines à grande capacité et de contenants de recyclage dans les parcs;
- en dotant les endroits publics de bacs de recyclage;
- en maintenant la politique de la Ville de n'offrir qu'une seule collecte de déchets par semaine;
- en poursuivant la promotion de la collecte sélective;
- en poursuivant l'utilisation de la technique de remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc sans excavation, qui limite la production de déchets de construction;
- en appliquant, lorsque c'est possible, le principe des 3RV (réduction, réemploi, recyclage et valorisation des matières) et en faire la promotion;
- en détournant les résidus de CRD de l'élimination et les acheminer vers les centres de traitement.

4. Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les industries, commerces et institutions.

- L'Arrondissement a établi un cadre de collaboration pour protéger et mettre en valeur des territoires riches en biodiversité :
 - en poursuivant ses efforts de protection des berges du fleuve;
 - en poursuivant l'acquisition de propriétés riveraines le long du fleuve afin d'en assurer la protection;
 - en maintenant son soutien aux organismes qui gèrent les jardins communautaires;
 - en poursuivant la plantation de la promenade du rail.

5. Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts.

- L'Arrondissement s'est engagé à :
 - maintenir les programmes d'entretien des arbres du domaine public;
 - limiter la surface que les entreprises peuvent consacrer à l'entreposage extérieur, afin de rendre cet espace disponible aux aménagements paysagers;
 - poursuivre l'inventaire détaillé du patrimoine arboricole;
 - accroître son patrimoine arboricole (plantation de 550 arbres prévue en 2015);
 - poursuivre son programme de plantation d'arbres dans les secteurs commerciaux et industriels;
 - remplacer l'usage de fleurs annuelles par des plantes vivaces et des arbustes;

- protéger les espaces boisés;
- densifier la végétation dans tous les espaces publics;
- protéger le patrimoine arboricole en limitant l'abattage;
- veiller au respect des règlements de protection des arbres sur le domaine privé;
- obliger les propriétaires d'espaces commerciaux et industriels à reverdir l'équivalent de 5 0/0 de toute surface consacrée au stationnement et à doter ces nouveaux aménagements d'au moins un arbre pour 25 cases de stationnement;
- obliger les propriétaires de nouveaux immeubles résidentiels de plus de huit logements à planter sur le terrain de leur immeuble et à maintenir en santé au moins un arbre par tranche de huit logements.

Arrondissement de Lachine

Auteurs

Maria Gora, ing., chargée de projet, Études techniques

Robert Malek, ing., chef de division, Études techniques

Collaborateurs – Arrondissement de Lachine

Maude Bienvenue, graphiste, Communications

Ted Cox, chef de service, Sport, loisirs et développement social

Anne-Marie Dion, contremaître horticulture et parcs, Travaux publics

Ghislain Dufour, commissaire, Développement économique

Dominique Gazo, chef de division, Culture et bibliothèques

Catherine Goldstyn, architecte paysagiste, Études techniques

Lucie Proulx, chef de division, Ressources humaines

Simon Racicot, animateur, Sport, loisirs et développement social

Luc Robillard, animateur, Sport, loisirs et développement social

Michel Séguin, directeur d'arrondissement adjoint

Serge Simard, chargé de communication, Communications

Lynn Thibault, chef de division, Sports, Loisirs et développement social

Collaborateurs - Externe

Éco-quartier Lachine (Groupe de recherche appliquée en macroécologie GRAME)